

## ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 13 décembre 2022

### EXTRAIT

#### Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX

#### Séance du conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le mardi treize décembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Eric, Mme GAUTIER Véronique, M. DOUAGLIN Émile, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme SENECHAL Marie, M. ADAM Mickaël, M. LEULIETTE Arnaud, Mme CHATELET Marie-Laure
Absents	M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à M. THOMAS Pierre,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	08/12/2022

#### **2022 12 Approbation des délibérations de la séance du 8 novembre 2022**

Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **2022 12 127 Acquisition du Fonds de commerce de la Boulangerie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que M. et Mme FOUCHARD, gérants de la Boulangerie située « 14 Place de l'Église » cessent leur activité et libèrent les locaux professionnels et d'habitation loués à la commune le 15/01/2023.

Afin de pérenniser ce commerce de proximité et donc faciliter l'installation de nouveaux gérants, la Commission des Finances, réunit le 15/11/2022 propose à l'assemblée d'acheter à M. et Mme FOUCHARD leur fonds de commerce au prix de 60 000€ net vendeur.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'acheter à M. et Mme FOUCHARD, gérants de la boulangerie (Siret 38453034100021) dont l'adresse du siège se situe « 14 Place de l'église » à Saint-Ouen-des-Alleux (35140), leur fonds de commerce pour un prix net vendeur de 60 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette décision, y compris l'acte de cession,
- PREVOIT les crédits en section d'investissement au compte 2051 sur le budget Centre-bourg n°15004.

**Pour : 15 voix**

#### **2022 12 Candidats pour l'exploitation en location-gérance de la boulangerie**

La commune de Saint-Ouen-des-Alleux, propriétaire des murs des locaux commerciaux de la boulangerie a lancé un appel à candidature pour l'exploitation en location-gérance du commerce situé « 14 Place de l'Église » à compter du 1<sup>er</sup> février 2023,

La Commission a rencontré les candidats et propose de retenir :

- M. Henri VIRMOUNEIX et M. Lorenn PIEKOWSKY-DELARUE

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité la sélection de la Commission.**

**2022 12 128 Centre-bourg – Devis travaux Boulangerie**

Madame Laurence GOBÉ rappelle les travaux à réaliser sur le bâtiment de la boulangerie et propose de lancer une opération de rénovation du bien,

Elle présente plusieurs devis, à savoir :

- Devis ASDECO pour la rénovation des peintures	8 293,66 € HT
- Devis SARL PLIHON pour les menuiseries	2 059,95 € HT
- Devis JM Solutions pour les travaux électriques	463,00 € HT
- Devis SARL PRENVEILLE pour la maçonnerie	1 680,00 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**VALIDE les devis présentés ci-dessus,**

**CONFIRME les crédits sur le budget Centre-bourg en section d'investissement au compte 231.**

**Pour : 15 voix**

**2022 12 129 Décision modificative n°5 du budget Centre-bourg n°15004**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer, sur le budget Centre-bourg n°15004 un virement de crédits en section d'investissement pour financer l'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie à M. et Mme FOUCHARD,

Il propose la modification suivante :

**Section dépenses d'investissement**

Chapitre 23	Compte 231	- 65 150,00 €
Chapitre 20	Compte 2051	+ 65 000,00 €
Chapitre 16	Compte 1641	+ 150,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**- ACCEPTE à l'unanimité les modifications du BP2022 Centre-bourg n°15004 présentées ci-dessus.**

**Pour : 15 voix**

**2022 12 Restaurant Le Bon Accueil – Citerne à gaz**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplir la citerne à gaz du restaurant Le Bon Accueil avant l'installation du nouveau gérant.

Il propose à l'assemblée de régler le plein de la citerne à gaz auprès de VITOGAZ pour un montant d'environ 1 300 € et de refacturer cet approvisionnement à la nouvelle gérante, Mme Isabelle BERTIN en quatre échéances mensuelles d'environ 300 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE cette proposition,**

**Pour : 15 voix**

**2022 12 130 Assainissement Devis supplémentaire SOTRAV – Extension réseau EU au Bois des Bouletais**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04/10/2022 validant l'offre de SAS SOTRAV pour l'extension du réseau assainissement collectif au Bois des Bouletais d'un montant de 33 552,20 € HT, comprenant un seul collecteur principal EU.

Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajouter un linéaire supplémentaire incluant 3 branchements. Il présente donc un devis pour travaux supplémentaires de SAS SOTRAV d'un montant de 12 772,00 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE le devis n°22 12 987 de SAS SOTRAV pour les travaux supplémentaires sur le réseau EU d'un montant de 12 772,00 € HT,**

**PREVOIT les crédits sur le budget assainissement n°15001 en section d'investissement au compte 2315.**

*Pour : 15 voix*

**2022 12 131 Vote d'une subvention en section d'investissement sur le BP2022 Assainissement n°15001**

Monsieur le Maire rappelle les travaux supplémentaires validés pour l'extension du réseau assainissement au Bois des Bouletais,

Afin d'équilibrer la section d'investissement, Monsieur le Maire propose de voter une subvention amortissable du budget principal 2022 n°15000 d'un montant de 16 000 € correspondant aux travaux.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De verser la somme de 16 000 € du BP Principal 2022 n°15000 sur le BP 2022 Assainissement n°15001,
- Confirme les crédits au compte 204182 du BP Principal 2022 n°15000.

*Pour : 15 voix*

**2022 12 132 Décision modificative n°4 du budget Assainissement n°15001**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'inscrire sur le budget Assainissement n°15001 en section d'investissement la subvention du budget principal au compte 1324 et les travaux supplémentaires pour l'extension du réseau assainissement collectif au Bois des Bouletais au compte 2315,

Il propose la modification suivante :

Section recettes d'investissement			
Chapitre 13	Compte 131		+ 16 000,00 €
Section dépenses d'investissement			
Chapitre 23	Compte 2315		+ 16 000,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ à l'unanimité les modifications du BP2022 Assainissement n°15001 présentées ci-dessus.**

*Pour : 15 voix*

**2022 12 133 Marché de travaux « Aménagement de la mairie » - Avenant n°1 au lot 13 – Aménagements extérieurs**

Dans le cadre du marché d'aménagement de la mairie, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT propose à l'assemblée un avenant n°1 de l'entreprise HENRY FRERES, titulaire du lot 13 Aménagements extérieurs, pour l'aménagement de l'entrée nord du bâtiment d'un montant de 9 878,25 € HT,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTE l'avenant n°1 de l'entreprise HENRY FRERES d'un montant de 9 878,25€ HT pour l'aménagement de l'entrée nord du bâtiment portant le nouveau montant du marché du lot 13 Aménagements extérieurs à 49 166,75 € HT,**

**AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement, CONFIRME que l'avenant n°1 doit être reporté sur le plan de financement de l'opération « Marché d'aménagement du bâtiment public mairie et agence postale », PREVOIT les crédits en section d'investissement au compte 231 du BP Principal n°15000.**

**Pour : 15 voix**

**2022 12 134 Attribution de chèques cadeaux aux agents à l'occasion de Noël**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5, Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale, Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315), Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP), Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération, Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La commune de Saint-Ouen-des-Alleux attribue des chèques cadeaux à tous les agents (Titulaire, non titulaires, contractuels) présents dans la collectivité au 25 décembre.

**Article 2 :** Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : - Chèque cadeaux de 60 € par agent.

**Article 3 :** Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

**Article 4 :** Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 648.

**Pour : 15 voix**

**2022 12 135 Cadeau de départ de deux agents à la retraite**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal du départ à la retraite de Mme Jacqueline LEBOSSÉ et M. Guy BESNARD.

Il invite les membres à se prononcer sur l'offre d'un cadeau de départ à la retraite.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

**D'OFFRIR une carte cadeau d'une valeur de 300 € à Mme Jacqueline LEBOSSÉ et M. Guy BESNARD.  
DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération,  
CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 623,**

**Pour : 15 voix**

**2022 12 136 Attribution de chèques cadeaux aux nouveaux arrivants sur la commune**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'offrir un cadeau aux nouveaux arrivants sur la commune : un bon d'achat chez les commerçants de Saint-Ouen d'une valeur de 30€ par foyer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE cette proposition et DECIDE d'offrir un bon d'achat chez les commerçants de Saint-Ouen d'une valeur de 30€ par foyer pour les nouveaux arrivants (propriétaires d'une habitation principale) sur la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**CHARGE Monsieur le Maire d'inviter ces nouveaux audonnais aux vœux de la municipalité, le 8 janvier 2023, pour leur remettre ce bon d'achat,**

**PREVOIT les crédits sur le budget principal n°15000 en section de fonctionnement au compte 623**

**Pour : 15 voix**

**2022 12 137 Modification de la Commission Environnement, Espaces-verts et bien être**

Monsieur le MAIRE rappelle la délibération du 25/05/2020 présentant les délégations aux différents membres, à savoir :

Délégué au personnel et espaces-verts

Mme Juliette BOURION, 1<sup>er</sup> Conseiller délégué

Délégué à l'environnement et bien-être

M. Damien GESLIN, 3<sup>ème</sup> Conseiller délégué

Il propose la modification suivante de la commission :

**Commission de l'environnement, des espaces-verts et du bien-être**

*Cette commission a la charge de l'environnement, des espaces-verts et la préparation des cérémonies,*

<b>Rapporteur Environnement</b>	<b>M</b>	<b>Damien</b>	<b>GESLIN</b>
<b>Rapporteur Espaces verts</b>	<b>Mme</b>	<b>Juliette</b>	<b>BOURION</b>
Membre	M.	Emile	DOUAGLIN
Membre	M.	Eric	TURBEL
Membre	Mme	Sabrina	DELALANDE
Membre	Mme	Marie	SENECHAL
Membre	M.	Arnaud	LEULIETTE
Membre	M.	Mickaël	ADAM
Membre	Mme	Marie-Laure	CHATELET

**Pour : 15 voix**

**2022 12 Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

- Propriété sise «1 rue de l'étang », cadastrée Section ZC n°201 d'une superficie totale de 691m<sup>2</sup>,
- Propriété sise « 2 rue du Couesnon », cadastrée Section D n°255 d'une superficie totale de 77 m<sup>2</sup>,

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ces biens.

**DIVERS**

- *Devis supplémentaire HENRY FRERES - Plateforme à déchets verts – Pose d'un drain en périphérie (proposition de travaux reportée si nécessaire),*
- *Enlèvements des véhicules « épaves » du garage des Alleux, avant travaux de dépollution,*
- *Devis plateforme pour la balançoire du parc de loisirs à solliciter pour le prochain conseil,*
- *Commission du numérique – Site Internet de la commune : prévoir une date de réunion,*
- *Contrat d'objectifs – Travaux église : Relancer Mme Duchossoy du Département en début d'année,*
- *Lieu-dit La Poterie – Nuisances « brûlages de déchets à l'air libre »*

Fin de séance à 21h45